

(DAL) Vague de froid : Toujours + de personnes sans logis, de logements vacants, d'expulsions en hiver et d'habitants sans chauffage !

12 février 2021



De nombreux sans abris abandonnés au froid et à l'épidémie :

L'insuffisance de places ouvertes pour héberger l'ensemble des personnes à la rue est criante, qu'ils soient sur le trottoir, sous des porches, dans les bois, des locaux désaffectés, des véhicules... tandis que sévissent une vague de froid et l'épidémie. De nombreux sans-abris et les associations qui les soutiennent sont renvoyés vers un 115 ... saturé.

Pourtant il y a nécessité de 1ère urgence, d'acte humanitaire indispensable. Tandis que 3 millions de logements sont vacants en France, ainsi que de nombreux locaux, bureaux et hôtels, la loi de réquisition reste dans les tiroirs. Les 412 demandes de réquisitions déposées le 11 décembre par des sans-abris avec

le « Collectif réquisitions » à la Préfecture de Paris IdF portant sur 7 immeubles vacants sont restées sans réponse.

Une nouvelle fois, nous demandons instamment à l'État de mettre en oeuvre les moyens nécessaires afin d'héberger tou.te.s les sans-abris, conformément au droit à l'hébergement inconditionnel, et rappelons aux maires qu'ils détiennent des pouvoirs de police qui leur permettent aussi de réquisitionner¹.

Beaucoup d'habitants ont froid aussi :

- Plusieurs centaines de milliers de ménages n'ont plus d'énergie pour se chauffer. En effet, 667 000 ont connu une coupure d'énergie en 2019² pour impayé. Combien ne peuvent plus prendre un contrat ?
- 3,5 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique, car ils consacrent plus de 8% de leur revenu pour se loger³.
- La hausse des prix de l'énergie, conjuguée à la cherté du logement, la baisse des revenus des ménages modestes, et la réduction des APL conduisent de plus en plus d'habitants en impayé d'énergie.
- Alors que 4,8 millions de logements, soit 17% des résidences principales, sont considérés comme des passoires thermiques, le projet de Loi climat renonce à sanctionner les bailleurs défaillants (au moins les plus riches d'entre eux), et renvoie à plus tard les 1ères sanctions.

Des expulsions et des coupures d'énergie en plein hiver :

- Malgré l'hiver, et sans qu'il y ait urgence à récupérer les locaux occupés par des sans-toit, les expulsions de squats se poursuivent tout l'hiver, comme à Bordeaux ce matin. De nombreux sites sont menacés, à Montpellier, Toulouse, Nîmes, Bordeaux, ... Il faut cesser les expulsions !
- Grenoble : le chauffage urbain qui a chauffé pendant 5 ans les 230 logements HBM vides du quartier de l'Abbaye a été coupé par le bailleur HLM municipal, (comme l'eau et l'électricité), lorsque 8 logements ont été occupés par des sans-logis avec le soutien de DAL 38. Depuis bientôt 2 mois, la mairie refuse de revenir sur cette décision brutale.

Mesures d'urgence :

- Application immédiate de la loi de réquisition sur instruction du gouvernement aux préfets et ouverture de tous les locaux publics chauffés pour les sans-abris,
- Suspension de toute expulsion et remise à la rue, et trêve hivernales pour tou.te.s,
- Rétablissement de l'énergie partout où des habitants en sont privés,
- Baisse immédiate des loyers des passoires thermiques.

1 Le maire peut faire ouvrir un local vacant, même si le tribunal administratif ne lui donne pas raison par la suite. Il met ainsi les personnes exposées à l'abri du froid.

2 Selon le rapport 2019 du médiateur National de l'énergie.

3 Selon l'ONPE - Observatoire National de la Précarité Énergétique

Lire aussi : [Voir le site du DAL](#)

• [Emplacement : ré-agir ensemble > Solidarités > Actualités partenaires >](#)

• [Adresse de cet article :](#)

<https://solidaires.org/DAL-Vague-de-froid-Toujours-de-personnes-sans-logis-de-logements-vacants-d>